

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

COMMISSION NATIONALE D'ORGANISATION DES EXAMENS  
NATIONAUX ET DES CONCOURS

\*\*\*\*\*

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

\*\*\*\*\*

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

NATIONAL COMMITTEE FOR THE ORGANIZATION OF NATIONAL  
EXAMS AND COMPETITIVE ENTRANCE EXAMINATIONS

\*\*\*\*\*

COMMUNIQUE N° 17/00014 /MINESUP/SG/CNOENC DU 19 JAN 2017  
PORTANT OUVERTURE DE L'EXAMEN NATIONAL DU DIPLOME SUPERIEUR D'ETUDES  
PROFESSIONNELLES (DSEP), SESSION DE JUIN -JUILLET 2017.

### LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COMMUNIQUE :

A compter de la date de signature du présent communiqué, il est ouvert au titre de la session de 2017, l'examen national du Diplôme Supérieur d'Etudes Professionnelles (DSEP).

#### I – DE L'ORGANISATION DE L'EXAMEN

L'examen national du Diplôme Supérieur d'Etudes Professionnelles (DSEP), session de juin-juillet 2017, se déroulera dans les centres de Yaoundé, de Douala et de Bamenda.

D'autres centres d'examen pourront être créés si les conditions sont réunies.

L'examen national se déroulera en deux phases :

- la phase pratique ;
- la phase écrite.

Toutefois, pour le déroulement de l'examen dans certaines spécialités, des regroupements spécifiques de candidats pourront être effectués, si les commodités liées aux équipements l'imposent. Les candidats concernés en seront informés en temps opportun.

#### II– DES MODALITES DE CANDIDATURE, DES FRAIS, DES CONDITIONS ET DES PROCEDURES D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

##### II.1 MODALITES DE CANDIDATURE

**II.1.1** Les candidats à l'examen national du DSEP peuvent avoir soit le statut de candidat régulier, soit celui de candidat libre.

**II.1.2** Le statut de candidat régulier est réservé au candidat (nouveau ou ancien) présenté par un établissement autorisé et pouvant justifier de deux années de formation dans un cycle de DSEP.

**II.1.3** Le statut de candidat libre est réservé au candidat ayant échoué à une ou plusieurs sessions d'examen de DSEP et non présenté par un établissement.

**II.1.4** Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

**a) Candidats réguliers :**

- Une fiche individuelle dûment remplie par le candidat sur le site [www.e.examens.uninet.cm](http://www.e.examens.uninet.cm). Cette fiche munie d'un numéro matricule devra être imprimée, timbrée selon les usages en vigueur, et signée par les autorités compétentes ;
- des relevés de notes de la première et la deuxième année du cycle de DSEP signés par les autorités compétentes ;
- une photocopie lisible certifiée conforme du diplôme de fin d'études secondaires : Baccalauréat, General Certificate of Education/Advanced Level obtenu en deux matières (**sans la religion**) au moins, ou diplôme équivalent reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- une photocopie lisible de l'acte de naissance;
- une enveloppe de grand format timbrée au tarif en vigueur et portant l'adresse complète du candidat ;
- une attestation conforme de stage en entreprise ;
- une quittance attestant du paiement des frais d'inscription à l'examen à la **Trésorerie Générale de Yaoundé**;
- **un exemplaire de l'imprimé de validation en ligne de la quittance**
- **un récépissé de dépôt du dossier d'équivalence (pour les diplômes étrangers) ;**
- **l'original de l'authentification du Baccalauréat par l'Office du Baccalauréat du Cameroun ou par le GCE Board.**

**b) Candidats libres :**

- Une fiche individuelle dûment remplie par le candidat sur le site [www.e.examens.uninet.cm](http://www.e.examens.uninet.cm), cette fiche munie d'un numéro matricule devra être imprimée par le candidat, timbrée selon les usages en vigueur, et signée par les autorités compétentes ;
- un relevé de notes sanctionnant l'échec du candidat au DSEP (photocopie) ;
- une photocopie lisible certifiée conforme du diplôme de fin d'études secondaires : Baccalauréat, General Certificate of Education/Advanced Level ou diplôme équivalent reconnu par le Ministre de l'Enseignement Supérieur ;
- une photocopie lisible de l'acte de naissance;
- une enveloppe de grand format timbrée au tarif en vigueur et portant l'adresse complète du candidat ;
- **un reçu de paiement des frais d'inscription à l'examen, portant la filière, la spécialité, au nom de l'Agent Financier de la Direction des Accréditations Universitaires et de la Qualité (DAUQ), délivré par toute agence EXPRESS-UNION à destination de l'agence EXPRESS- UNION DE "WARDA" à YAOUNDE ;**
- le procès-verbal de soutenance du rapport de stage ou du projet tutoré signé des autorités compétentes (pour les années antérieures à 2008) ;
- **un récépissé de dépôt du dossier d'équivalence (pour les diplômes étrangers) ;**
- **l'original de l'authentification du Baccalauréat par l'Office du Baccalauréat du Cameroun ou par le GCE Board.**

**II.2 FRAIS D'INSCRIPTION A L'EXAMEN**

**II.2.1** Au titre de la session de 2017, les frais d'inscription sont fixés ainsi qu'il suit, et selon les catégories :



**Catégorie A** : Une somme de quarante sept mille (**47 000**) F.CFA pour les Spécialités suivantes :

- Banque ;
- Finance et Comptabilité ;
- Informatique Industrielle ;
- Maintenance Informatique ;
- Marketing Commerce Vente ;
- Ressources Humaines.

**Catégorie B** : Une somme de cinquante deux mille (**52 000**) F.CFA pour les spécialités suivantes :

- Didactique des Disciplines ;
- Droit des Affaires ; Carrière Juridique ;
- Expertise Comptable ;
- Fabrication Mécanique ;
- Mécanique Automobile
- Génie Informatique ;
- Maintenance Industrielle ;
- Génie de Mines ;
- Kinésithérapie ;
- Télécommunications et Réseaux ;
- Travaux Publics ;
- Soins Infirmiers ;
- Techniques de Laboratoire Médical ;
- Imagerie Médicale ;
- Sage Femme ;
- Santé et Sécurité au Travail.

**II.2.2** Les frais d'inscription de toute autre spécialité seront fixés en temps opportun.

**II.2.3** Pour les candidats réguliers, les droits d'inscription seront déposés à la **Trésorerie Générale de Yaoundé** par les Chefs des établissements, sur le compte n° **4504000TGY62**.

**II.2.4** Pour les candidats libres, les frais d'inscription seront payés auprès de toute agence **EXPRESS-UNION** à destination de l'agence **EXPRESS-UNION DE "WARDA"** à **YAOUNDE** au nom de l'Agent Financier de la Direction des **Accréditations Universitaires et de la Qualité (DAUQ)**.

**II.2.5** Les frais d'inscription à l'examen ne sont pas remboursables.

### **II.3 CONDITIONS ET PROCEDURES D'INSCRIPTION A L'EXAMEN**

**II.3.1** Seuls les établissements disposant d'une autorisation d'ouverture antérieure ou datant de **2015** pourront présenter, dans les filières, spécialités ou options concernées, des candidats à la présente session de Diplôme Supérieur d'Etudes Professionnelles.

**II.3.2** Les Chefs desdits établissements devront déposer les dossiers complets de leurs candidats, après vérification des noms, prénoms, dates et lieux de naissance, au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction des Accréditations Universitaires et de la Qualité, Sous-Direction des Evaluations Académiques et des Certifications, Service des Evaluations, 13<sup>ème</sup> étage, le **vendredi 17 mars 2017, délai de rigueur.**



